



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
Réunion du Conseil Municipal
21 juillet 2020 – 20h30.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2020

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020.

DEL_2020_07_4

PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'un panneau d'information lumineux sur la place de l'Ancienne Bastide, en bordure de la RD 824.

Madame Corinne HARALAMBON, adjointe au Maire en charge de ce dossier, présente les devis reçus. Après avoir pris connaissance des différentes options proposées (location / achat) ainsi que des conditions financières et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par :

- 9 voix pour la location de cet équipement (Mme Mouchez (procuration de Mme Lyons), M. Lalanne, Mme Sallé, M. Guidez, Mmes Haralambon et Tribout, M. Lesterlou et M. Lescouzere)
- 1 voix pour l'achat de cet équipement (Mme Fumero)
- 2 voix contre l'installation de cet équipement (Mmes Malaman et Casanave)

DECIDE de conclure un contrat de location et de maintenance (96 mois) avec la société CHARVET DIGITAL MEDIA, pour la fourniture d'un panneau d'information lumineux : ELARIS M P15 DOUBLE FACE. Montant de la location totale mensuelle de 271 euros HT (avec 3 mois gratuits).

DEL_2020_07_5

FEC 2020 - Fonds d'Equipement des Communes

Madame Anne-Marie MOUCHEZ, Maire, informe l'assemblée du montant de l'enveloppe FEC attribué à la commune pour l'année 2020, à savoir : 4 887,60 euros.

Elle propose d'inscrire, pour la subvention FEC 2020, les dépenses relatives à l'acquisition des équipements suivants :

- Radars pédagogiques
- Débroussailleuse

DEPENSES	€uros HT
Radars pédagogiques	5 840,20 €
Débroussailleuse	656,25 €
TOTAL	6 496,45 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal**,
Considérant que ces investissements peuvent bénéficier de l'aide au titre du FEC 2020,

- **DECIDE** d'inscrire les dépenses relatives à l'acquisition de radars pédagogiques et d'une débroussailleuse mentionnées ci-dessus, au FEC 2020, le coût estimatif s'élevant à 6 496,45 euros HT.

DEL_2020_07_6

ACQUISITION RADARS PEDAGOGIQUES

Madame le Maire rappelle le souhait du conseil municipal de sensibiliser les automobilistes à la vitesse en agglomération par l'installation de radars pédagogiques aux entrées du bourg (RD 824).

Madame Corinne HARALAMBON, adjointe au Maire en charge de ce dossier, présente les devis reçus.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions présentées et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition de 2 radars pédagogiques ;
- **ACCEPTE** le devis établi par la société LACROIX City, d'un montant de 5 840,20 euros HT, relatif à la fourniture et à la pose de 2 radars pédagogiques METIS 1000.

DIVERS/INFORMATIONS

- Madame Corinne Haralambon (adjointe au Maire en charge de l'animation, de la culture et de la communication) informe sur les mises à jour, réalisées et à venir, du site internet de la commune.
- Madame Laure Casanave, présidente du SIVU Scolaire, fait le point sur les actions menées et donne des explications sur les raisons de l'augmentation du montant des participations communales (principalement : hausse des dépenses de personnel et baisse des recettes de garderie et de cantine liées à la crise sanitaire « COVID 19 »).
- Madame le Maire rend compte :
 - de la visite rendue à Monsieur le trésorier de la commune : les finances sont saines ;
 - de l'installation du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 29 juillet 2020.

Le Maire,
Anne-Marie-MOUCHEZ